

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | 06.05.2024 Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

Code du produit : 41825612

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : KANSAI HELIOS Slovenija d.o.o.
Količevo 65
1230 Domžale
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383
productsafety@kansai-helios.si

1.4 Numéro d'appel d'urgence

BELGISCH ANTIGIFCENTRUM 070 245 245

Access code: 13586 +1 760 476 3962

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H312: Nocif par contact cutané.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878




MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | 06.05.2024 |
| | | | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

| | |
|---|--|
| Irritation cutanée, Catégorie 2 | H315: Provoque une irritation cutanée. |
| Irritation oculaire, Catégorie 2 | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 | H317: Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire | H335: Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | | |
|-------------------------|---|---|
| Pictogrammes de danger | : |  |
| Mention d'avertissement | : | Attention |
| Mentions de danger | : | H226 Liquide et vapeurs inflammables. H312 + H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence | : | Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

Version 3.0 Date de révision: 22.04.2026 Numéro de la FDS: MAT000418256BE/FR Date de dernière parution: 06.05.2024 Date de la première version publiée: 28.11.2023

du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène
Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère
Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas -non spécifié

Etiquetage supplémentaire

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|--|---|--|--------------------------|
| alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène | - 905-562-9 01-2119555267-33, 01-2119488216-32 | Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 | >= 50 - < 70 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

Version 3.0 Date de révision: 22.04.2026 Numéro de la FDS: MAT000418256BE/FR Date de dernière parution: 06.05.2024
Date de la première version publiée: 28.11.2023

| | | | |
|--|---|---|--------------|
| | | Aquatic Chronic 3; H412 | |
| Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère | 28182-81-2 500-060-2 01-2119485796-17 | Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) | >= 30 - < 50 |
| acétate de n-butyle | 123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29 | Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066 | >= 1 - < 10 |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas -non spécifié | 64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4 01-2119455851-35 | Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 | >= 1 - < 2,5 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | 06.05.2024 Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | 06.05.2024 Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | 06.05.2024 Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger de l'humidité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

Version 3.0 Date de révision: 22.04.2026 Numéro de la FDS: MAT000418256BE/FR Date de dernière parution: 06.05.2024
Date de la première version publiée: 28.11.2023

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|--|--|------------------------------------|----------------------------------|------------------|
| alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène | 1330-20-7 | TWA | 50 ppm 221 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | | |
| | | STEL | 100 ppm 442 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | | |
| | | VLE 15 min | 100 ppm 442 mg/m ³ | BE OEL |
| | Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. | | | |
| | | VLE 8 hr | 50 ppm 221 mg/m ³ | BE OEL |
| | Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. | | | |
| Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère | 28182-81-2 | TWA | 0,01 mg/m ³ (NCO) | 98/24/EC I |
| | Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes | | | |
| | | STEL | 0,02 mg/m ³ (NCO) | 98/24/EC I |
| | Information supplémentaire: Peau, Sensibilisation cutanée et respiratoire, Contraignantes | | | |
| acétate de n-butyle | 123-86-4 | STEL | 150 ppm 723 mg/m ³ | 2019/1831/E U |
| | Information supplémentaire: Indicatif | | | |
| | | TWA | 50 ppm 241 mg/m ³ | 2019/1831/E U |
| | Information supplémentaire: Indicatif | | | |
| | | VLE 8 hr | 50 ppm 238 mg/m ³ | BE OEL |
| | | VLE 15 min | 150 ppm 712 mg/m ³ | BE OEL |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|--|--------------------|--------------------|---------------------------------|------------------------|
| alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 77 mg/m ³ |
| | Consomma- | Inhalation | Long terme - effets | 65,3 mg/m ³ |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

Version 3.0 Date de révision: 22.04.2026 Numéro de la FDS: MAT000418256BE/FR Date de dernière parution: 06.05.2024
 Date de la première version publiée: 28.11.2023

| | teurs | | locaux | |
|--|---------------|------------|---------------------------------|------------------------|
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 442 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 289 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 260 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 221 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 14,8 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 260 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 108 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 16 mg/kg p.c./jour |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 180 mg/kg p.c./jour |
| Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 0,5 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 1 mg/m ³ |
| acétate de n-butyle | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 600 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 600 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 48 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 300 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 300 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 300 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 12 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 35,7 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 3,4 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Dermale | Aigu - effets systémiques | 6 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 2 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Oral(e) | Aigu - effets systémiques | 2 mg/kg p.c./jour |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 7 mg/kg p.c./jour |
| | Travailleurs | Dermale | Aigu - effets systémiques | 11 mg/kg p.c./jour |
| Solvant naphta aromatique léger (pé- | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 150 mg/m ³ |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

Version 3.0 Date de révision: 22.04.2026 Numéro de la FDS: MAT000418256BE/FR Date de dernière parution: 06.05.2024
Date de la première version publiée: 28.11.2023

| | | | | |
|---|---------------|------------|---------------------------------|--------------------|
| trole); naphta à point d'ébullition bas -non spécifié | | | | |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 32 mg/m3 |
| | Consommateurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 11 mg/kg p.c./jour |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 25 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 11 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|--|--------------------------------------|-------------------------------|
| alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène | Sol | 2,31 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Eau de mer | 0,327 mg/l |
| | Eau douce | 0,327 mg/l |
| | Sédiment marin | 12,46 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sédiment d'eau douce | 12,46 mg/kg poids sec (p.s.) |
| Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère | Station de traitement des eaux usées | 6,58 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 0,327 mg/l |
| | Sol | 505 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Eau de mer | 0,01 mg/l |
| | Eau douce | 0,1 mg/l |
| acétate de n-butyle | Sédiment marin | 253 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sédiment d'eau douce | 2530 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Station de traitement des eaux usées | 100 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 1 mg/l |
| | Sol | 0,0903 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Eau de mer | 0,018 mg/l |
| | Eau douce | 0,18 mg/l |
| | Sédiment marin | 0,0981 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sédiment d'eau douce | 0,981 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Station de traitement des eaux usées | 35,6 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 0,36 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | 06.05.2024 |
| | | | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

Protection des mains

Gants : Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 |
PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); ISO EN374 |

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Forme : liquide

Couleur : incolore

Odeur : de solvant

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : env. -70 - -28 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

| | | |
|---|---|---|
| Point/intervalle d'ébullition | : | 138 - 141,4 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse)) |
| Inflammabilité | : | Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | 6,6 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | 1,1 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) |
| Point d'éclair | : | 26 °C |
| Température d'inflammation | : | 460 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) |
| Température de décomposition | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. |
| pH | : | Non applicable |
| Viscosité Viscosité, cinématique | : | > 20,5 mm ² /s (40 °C) |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | : | partiellement miscible |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | Description: miscible avec la plupart des solvants organiques |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | log Pow: 2,77 - 3,15 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) |
| Pression de vapeur | : | 8,21 hPa (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | 06.05.2024 |
| | | | Date de la première version publiée: |
| | | | 28.11.2023 |

(20 °C)

Densité relative : 0,92 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

Densité : 0,963 g/cm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Entretient la combustion

COV (composés organiques volatils) : (Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution))
60,35 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11,57 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.978 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): ≥ 8.700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27,14 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): ≥ 10.760 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): ≥ 5.000 mg/kg

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas -non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Résultat : irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas -non spécifié:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas -non spécifié:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.
Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Diisocyanate d'hexaméthylène, polymère:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acétate de n-butyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas -non spécifié:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.
N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas -non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): $\geq 1 - 10$ mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): $\geq 1 - 10$ mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | 06.05.2024 Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 91,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): $\geq 1 - 100$ mg/l

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acétate de n-butyle:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 200 mg/l

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): $\geq 647,7$ mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 356 mg/l
Durée d'exposition: 40 h

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas -non spécifié:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): $> 1 - 10$ mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)): $> 1 - 10$ mg/l

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): $> 1 - 10$ mg/l

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 78 d
pH: 8
S'hydrolyse lentement.

Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,77 - 3,15

acétate de n-butyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,81

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 537, log Koc: 2,73
Modérément mobile dans les sols
Le produit s'évapore du sol.

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 23 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets : 08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00, déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00, EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00, emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | 06.05.2024 Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP3, Inflammable
HP4, Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5, Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6, Toxicité aiguë
HP13, Sensibilisant

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

| | | |
|------|---|---------|
| ADN | : | UN 1263 |
| ADR | : | UN 1263 |
| RID | : | UN 1263 |
| IMDG | : | UN 1263 |
| IATA | : | UN 1263 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

| | | |
|------|---|-----------|
| ADN | : | PEINTURES |
| ADR | : | PEINTURES |
| RID | : | PEINTURES |
| IMDG | : | PAINT |
| IATA | : | Paint |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADN | : 3 | |
| ADR | : 3 | |
| RID | : 3 | |
| IMDG | : 3 | |
| IATA | : 3 | |

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|-----------------------------------|-------|
| ADN | |
| Groupe d'emballage | : III |
| Code de classification | : F1 |
| Numéro d'identification du danger | : 30 |
| Étiquettes | : 3 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 40
Cette substance/mélange ne doit pas être utilisée dans des distributeurs d'aérosols destinés à être fournis au grand public à des fins de divertissement et décoratives.

Numéro sur la liste 75
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

34 Produits dérivés du pétrole et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 60,35 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|--|
| H226 | : Liquide et vapeurs inflammables. |
| H304 | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | : Nocif par contact cutané. |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | : Nocif par inhalation. |
| H335 | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H373 | : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

EUH066 : néfastes à long terme.
: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
98/24/EC I : Europe. Chemical Agents Directive - Annexe I: Listes des valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
98/24/EC I / STEL : Valeurs limites Courte durée
98/24/EC I / TWA : Valeurs limites 8 heures
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation in-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



MOBIHEL DURCISSEUR 700 2K

| | | | |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 06.05.2024 |
| 3.0 | 22.04.2026 | MAT000418256BE/ FR | Date de la première version publiée: 28.11.2023 |

ternationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

| | |
|-------------------|------|
| Flam. Liq. 3 | H226 |
| Acute Tox. 4 | H332 |
| Acute Tox. 4 | H312 |
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Eye Irrit. 2 | H319 |
| Skin Sens. 1 | H317 |
| STOT SE 3 | H335 |
| STOT RE 2 | H373 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

Procédure de classification:

| |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.